

Editorial

D'un Forum à l'autre ...

Une des missions d'ORAP est d'organiser la rencontre régulière des acteurs de la recherche publique et privée dans le domaine du parallélisme. Le premier Forum (juin 1994) a permis aux chercheurs des organismes fondateurs de faire part de leurs connaissances dans de multiples thèmes d'application du calcul parallèle. Le 9 février, ce seront les chercheurs du monde industriel qui nous feront partager leur expérience. Ce deuxième Forum se terminera par une table-ronde consacrée à la formation. Il est encore possible de s'inscrire (voir page 8).

Ce numéro 2 de BI-ORAP est essentiellement consacré à l'appel d'offres du 15 décembre 1994 du 4ème PCRD (programme IT). Nous attirons votre attention sur la nouvelle procédure concernant le programme HPCN et la date limite du 15 février 1995 pour l'envoi des dossiers préliminaires. Notez bien que les réponses à l'appel d'offres doivent exprimer un réel besoin industriel. D'autre part, des mesures d'accompagnement complémentaires telles que "Education and Training" apparaîtront à partir du 2ème appel d'offres.

L'équipe d'ORAP reste à votre disposition et vous souhaite une fructueuse Nouvelle Année.

Claudine Schmidt-Lainé

Sommaire

- Editorial
- **Spécial Europe** : Le nouveau programme communautaire "Technologies de l'Information"
- Le second Forum ORAP
- Le serveur WWW d'ORAP
- Formations
- Agenda

Spécial Europe

Programme des Technologies de l'Information

1. Le programme Technologies de l'Information

1.1. Quelques repères

1. Le **4ème PCRD** (Programme Cadre de Recherche et Développement) regroupe l'ensemble des actions communautaires de recherche, de développement technologique et de démonstrations pour la période 1994-1998. Il a été adopté en avril 1994 pour un montant total de 12,3 milliards d'ECUs. Sa mise en oeuvre se fait au moyen de **programmes spécifiques** : technologies de l'information (IT), technologies des communications (ACTS), télématique, technologies industrielles et matériaux, ... et d'**actions pluri-disciplinaires** : formation et mobilité des chercheurs, coopération scientifique internationale, ..
2. Le programme **Technologies de l'Information (IT)** a été accepté en septembre 1994. Il fait suite au programme ESPRIT et recevra un financement estimé à 1932 millions d'ECUs.
3. Le **programme de travail** décrit les domaines techniques et les tâches précises qui peuvent être financés dans le cadre du programme IT. Il sera revu chaque année selon l'évolution des besoins.
4. Les **appels à proposition** seront publiés à dates fixes jusqu'à 4 fois par an (15/12, 15/3, 15/6, 15/9) dans le Journal Officiel de la Commission. Chaque appel d'offres est ciblé sur des parties précises du programme et décrit les conditions de soumission et le budget alloué. Le premier appel d'offres est paru le 15/12/94.
5. Le programme est ouvert (avec financement) aux organisations établies dans un des États membres de l'UE ou dans un pays associé ayant signé un accord avec l'UE. Les organisations établies dans un pays non-membre et n'ayant pas d'accord ainsi que les organisations internationales peuvent parti-

ciper, sans soutien financier, sous certaines conditions.

1.2. Les différents types d'actions

Plusieurs types d'actions sont utilisés pour la mise en oeuvre du programme IT :

- les projets de recherche et de développement technologique (RTD),
- les projets de recherche à long terme (LTR),
- les mesures d'accompagnement,
- les primes exploratoires pour les PME.

Ces actions sont décrites en détail dans les documents spécifiques fournis par la Commission Européenne (*Information Package*). Ceux-ci contiennent également des informations générales décrivant les procédures de soumission et d'évaluation des propositions.

Les documents fournis par la Commission sont :

- PART I : Information générale
- PART IIA : Projets industriels de RTD
- PART IIB : Projets de recherche à long terme
- PART IIC : Mesures d'accompagnement pour des projets RTD
- PART IID : Primes exploratoires pour les PME
- Programme de travail
- Texte de l'appel à propositions

1.2.1 Projets industriels de RTD

L'activité principale du programme reste **la recherche industrielle collaborative et les projets de développement technologique**. Les projets sont conduits par des partenaires industriels (utilisateurs et vendeurs de logiciels ou de matériels) et peuvent inclure des partenaires de la recherche académique. L'objectif est le développement de produits prototypes, de services et de procédés pouvant être exploités par les utilisateurs.

Il est évident que les projets de type industriel qui ont le plus de chance d'aboutir doivent partir de besoins réels et d'une coopération pré-existante entre les partenaires.

1.2.2 Projets de recherche à long terme

Des projets de recherche à long terme sont supportés dans les domaines "où un effort à un niveau européen peut conduire à de futures percées technologiques". Ces projets sont menés conjointement par des partenaires industriels et académiques.

Il existe 3 types de projets :

- projets en réaction à des besoins industriels (travaux de recherche complémentaires dans des

domaines liés aux autres parties du programme) : *Reactive LTR*,

- projets ouverts (tout projet innovant, sans thème prioritaire) : *Open LTR*,
- projets ciblés dans certains domaines (microélectronique, interfaces intelligentes pour l'infrastructure de l'information) : *Pro-active LTR*.

Ces projets se font en deux phases : les idées de recherche fortement innovatrices et d'intérêt industriel peuvent recevoir un support pour une première phase d'étude de faisabilité et d'évaluation des risques de 6 mois ; puis les projets les plus prometteurs seront financés pour une seconde phase, avec au besoin une reconfiguration du consortium.

1.2.3 Mesures d'accompagnement

Pour soutenir le travail de RTD et en augmenter les effets, un certain nombre de mesures ont été prévues pour coordonner et stimuler l'innovation dans l'industrie :

- expérimentations,
- projets de démonstrations,
- groupes d'utilisateurs ou de travail,
- réseaux d'excellence pour la coordination, la sensibilisation, la formation,
- actions concertées pour coordonner des activités de recherche liées au programme mais non directement financées par la Commission,
- projets de RTD coopératifs permettant à des groupes de PME ayant des problèmes techniques communs, mais à faibles ressources financières, de sous-traiter leurs activités de recherche.

1.2.4 Primes exploratoires pour les PME

Dans certains domaines spécifiques du programme de travail, des primes exploratoires peuvent être attribuées à des PME qui ne pourraient pas participer activement au programme sans aide ni support préalable. Cette prime peut couvrir 3/4 de la proposition d'expansion dans une limite financière de 22,5 KECU (définition du programme de travail, recherche de partenaires, évaluation de l'impact économique, vérification de la nouveauté). Le résultat de cette phase préparatoire ou étude de faisabilité pourra être soumis ensuite en réponse à l'un des appels à propositions et évalué en compétition avec d'autres propositions.

1.3. Les différents domaines

Les thèmes scientifiques et techniques soutenus dans le cadre du programme IT sont détaillés dans le *programme de travail*.

Il se répartissent en **4 grands domaines** :

- technologies logicielles (ST)

- technologies des composants et sous-systèmes (TCS)
- systèmes multimédia (MS)
- recherche à long terme (LTR)

et **4 faisceaux d'activités ciblées** :

- initiative des systèmes microprocesseurs ouverts (OMI)
- calcul et réseaux à haute performance (HPCN)
- technologies destinées aux procédés d'entreprise (TBP)
- intégration dans la fabrication (IM)

Une des innovations importantes du programme IT est la création des faisceaux d'activités ciblées (*focused clusters*). Un faisceau d'activités ciblées regroupe des mesures concernant un certain nombre de domaines technologiques répondant à un même objectif précis. Il peut intégrer différents types d'activités (collaborations utilisateurs/fournisseurs, réseaux d'excellence, groupes de travail, conférences et séminaires, formation, activités de diffusion et de transfert de technologie, etc) dans un but industriel bien défini, recouvrant plusieurs disciplines et domaines de recherche, impliquant un grand nombre d'organisations.

1.4. Quelques point importants

1. Priorité à la recherche industrielle et aux besoins des utilisateurs.

L'activité principale du programme reste la recherche industrielle coopérative, les projets de développement technologique et la recherche à long terme utile dans un contexte industriel. **Elle est nettement orientée vers le développement de nouvelles applications en réponse aux besoins des utilisateurs.**

2. 4 appels d'offres par an.

L'exécution du programme est basée sur des appels à propositions fréquents (jusqu'à 4 par an) mais qui ne couvrent pas tous les domaines à la fois. Pour certaines actions (primes exploratoires pour les PME, projets LTR ouverts), il est maintenant possible de soumettre des propositions de manière continue pendant une certaine période (appels à propositions ouverts).

3. Des propositions en une ou deux étapes.

Dans certains domaines (HPCN et Reactive LTR) et à titre expérimental, l'évaluation des propositions se fait en deux étapes. Une première proposition simplifiée est soumise, évaluée et éventuellement sélectionnée dans les 6 semaines suivant le dépôt du dossier. Les proposant retenus doivent alors soumettre une proposition complète avec une chance raisonnable d'être financés. Un nombre limité de propositions complètes seront donc élaborées, évitant ainsi les pertes en moyens humains et financiers souvent décriées dans les précédents programmes.

1.5. Soumission des propositions

Les propositions sont toujours à fournir en deux parties (les formulaires administratifs et la description du projet), mais plusieurs nouveautés ont été introduites :

- La possibilité de remplir les formulaires administratifs en utilisant la disquette fournie dans le *Information Package*. Il est cependant nécessaire d'y joindre une lettre originale signée par l'autorité compétente autorisant la participation de l'organisme dans le projet.
- Dans le cas des propositions à deux étapes, la description est simplifiée (proposition courte) avant de fournir, dans un deuxième temps, un document complet (proposition complète) :
 - Une proposition courte doit décrire l'intérêt et les objectifs, la dimension européenne, l'impact industriel, le consortium, et donner un budget global. Elle ne doit pas dépasser 10 pages.
 - Outre les informations précédentes, plus détaillées, la proposition complète décrit aussi le programme de travail, la gestion du projet, le plan d'exploitation et la mise en place technique. Elle ne doit pas dépasser 30 pages.

1.6. L'appel d'offres du 15/12/94

Il donne les tâches concernées dans le programme de travail, leurs liens avec d'autres programmes spécifiques (ACTS, Telematics, ...), le calendrier, le budget alloué ainsi que le planning des prochains appels à propositions.

1.6.1 Budget

Le tableau suivant donne le budget prévu, d'une part dans le cadre de cet appel d'offres, d'autre part pour la totalité du programme (MECU).

Domaines	AO 15/12/94	4ème PCRD
LTR	15	191
ST	30	268
TCS	75	440
MS	38	153
OMI	59	191
HPCN	35	248
TBP	22	191
IM	48	229
Total	322	1911 MECU

1.6.2 Calendrier de mise en oeuvre

Plusieurs cas de figures se présentent :

- L'évaluation des projets soumis dans les domaines **HPCN et LTR de type réactif** se fait en deux étapes :

- 1ère étape : soumission d'un projet "léger" avant le 15/2/95
- 2ème étape : les proposant retenus peuvent alors soumettre un projet complet dans les 2 mois suivant l'acceptation.
- Les projets **LTR de type ouvert** peuvent être soumis en continu du 15/2 au 31/12/95. Ceci se fait en deux phases :
 - 1ère phase : soumission d'un projet "léger". Les projets retenus reçoivent un financement pour une étude de faisabilité de 6 mois.
 - 2ème phase : après évaluation, le projet retenu devient un "véritable" projet (durée : 3 ans) avec, au besoin, une reconfiguration du consortium.
- Les propositions pour des **mesures d'accompagnement** qui ne sont pas explicitement indiquées dans le programme de travail comme tâches spécifiques ainsi que les propositions de **primes exploratoires pour les PME** peuvent être soumises en continu jusqu'au 31/12/95.
- L'évaluation des projets soumis dans les **autres domaines** se fait en une seule étape et la date limite de soumission est le 15/3/95.

1.6.3 Action ciblée HPCN

Le faisceau d'activités ciblées HPCN a pour objectif d'améliorer, en Europe, la capacité d'exploiter les technologies des calculateurs à haute performance (et du parallélisme en particulier). La priorité de l'action HPCN est le transfert de technologie et la mise en place de collaborations verticales entre les utilisateurs, les développeurs d'applications et les fournisseurs de matériels et de logiciels, dans le but de :

- promouvoir l'utilisation du calcul de haute performance dans l'industrie,
- former les développeurs et les utilisateurs,
- définir les meilleures méthodes et techniques du calcul de haute performance pour l'industrie,
- encourager et accélérer la prise en compte du calcul de haute performance (notamment dans les PME et dans les nouveaux domaines d'application),
- stimuler le développement d'une infrastructure HPCN en Europe,
- supporter les projets de RTD que demandent les applications ainsi que le transfert vers un environnement opérationnel et l'industrialisation des résultats.

Une proposition HPCN doit se faire en réponse à un besoin utilisateur spécifique. Le consortium doit donc être construit de façon à pouvoir y répondre le plus efficacement possible (ce qui ne veut pas dire que l'utilisateur soit forcément le coordonnateur du projet !).

Il faut souligner l'importance des initiatives com-

plémentaires, notamment dans l'organisation de réseaux visant à stimuler la formation grâce au transfert de recherches et de technologies en direction des utilisateurs industriels.

L'action HPCN a été choisie pour tester la procédure à 2 étapes avec le calendrier suivant :

15/12/95	parution du premier appel d'offres
15/02/95	date limite soumission proposition courte
31/03/95	évaluation 1ère étape
31/05/95	date limite soumission proposition complète
30/06/95	évaluation 2ème étape

Tâches concernées par ce premier appel d'offres :

- Simulation et conception : 6.1, 6.2, 6.3
- Gestion de l'information et support de décision : 6.7, 6.8
- Technologie des logiciels et des systèmes : 6.9
- Prise de conscience et promotion : 6.11
- Formation et meilleures méthodes pour les développeurs d'applications et les utilisateurs : 6.12
- Technologies et expérimentation au niveau des réseaux : 6.13, 6.14

Les autres tâches du programme devraient paraître dans l'appel d'offres du 15/3/95 :

- Systèmes enfouis : 6.4, 6.5, 6.6
- Plate-formes d'exécution : 6.10
- Initiative en calcul parallèle : 6.15
- Développement d'une infrastructure HPCN : 6.16
- Education et formation : 6.17

Le faisceau d'activités HPCN a des liens directs avec les programmes ACTS (Communications Avancées) et Telematics.

2. Informations générales

2.1. Points-clés pour le montage d'un projet

1. L'intérêt scientifique du sujet proposé
 - Le contenu scientifique doit être original et, si possible, innovant.
 - Une parfaite connaissance du domaine : situer le sujet par rapport à l'état des connaissances.
 - Insister sur la méthodologie et la démarche scientifique.
2. L'adéquation du projet au contenu du programme spécifique (thèmes précis du programme de travail).
3. L'intérêt pour l'Europe : retombées potentielles sur les aspects économiques, industriels, sociaux, environnementaux.

4. La qualité du consortium : la mise en place du consortium est sans nul doute un point capital dans le montage de tout projet européen. On peut retrouver plusieurs situations allant de l'insertion dans un consortium partiellement constitué, la participation à la mise en place du consortium voire la prise en charge complète du projet. Dans tous les cas, faire la démonstration de la compétence du consortium en prenant en compte :
 - le nombre de partenaires : il doit être limité et correspondre aux besoins du projet ;
 - la transnationalité et la participation d'industriels ;
 - la qualité des partenaires : compétence, expérience, complémentarité, capacité à répondre aux objectifs définis (éviter les partenaires qui ne sont pas indispensables au déroulement du projet) ;
 - les synergies apportées par la collaboration.
5. Le réalisme et la crédibilité de la proposition
 - une description claire et pédagogique ;
 - insister sur la qualité des personnes impliquées dans le projet : montrer qu'elles ont la compétence et l'expérience requises pour mener le projet au succès.
6. L'organisation et la gestion du projet
 - organisation pratique et moyens adaptés à l'exécution du projet : une structure de gestion crédible et efficace ;
 - décrire la répartition et la description des tâches effectuées par chaque partenaire ;
 - détailler le planning d'exécution pour les diverses échéances (réunions, remises de rapport, ...)
7. L'exploitation et la diffusion des résultats : une description cohérente de l'exploitation des résultats.
8. Le montage financier : justifier les différents postes budgétaires ; le soutien financier demandé doit être justifié par le travail prévu !
9. Le respect des règles de soumission et d'évaluation (dates limites, formulaires, plans types, ...). Bien qu'il soit théoriquement possible de répondre dans l'une ou l'autre des langues de l'Union, il est conseillé de rédiger vos propositions en anglais (ou, au minimum, le résumé).

2.2. Le consortium : rôle de chacun

Un consortium est composé de plusieurs **contractants** (auxquels peuvent être éventuellement liés des contractants-associés ou des sous-contractants) venant d'au moins deux pays différents de l'Union Européenne.

Chaque contractant s'engage à signer et exécuter le contrat, à prendre part au financement du projet et, dans des limites raisonnables, en accepte la responsabilité solidaire avec les autres partenaires. Il est de ce fait entièrement autorisé à en exploiter les résultats.

L'un des contractants est désigné comme **coordonnateur**. Le coordonnateur représente l'ensemble des partenaires dans les relations avec la Commission. Il est responsable de l'exécution du contrat. C'est à lui que la Commission verse la totalité des montants alloués qu'il doit donc redistribuer aux autres partenaires. Il est responsable de la remise, aux dates prévues, des rapports d'activités et des relevés de dépenses. En outre, c'est le droit de son pays d'origine qui est applicable pour l'exécution du contrat avec la Commission.

Le **contractant associé** participe à l'exécution et au financement du projet mais ne co-signe pas le contrat. Ses droits d'exploitation des résultats et d'accès aux résultats d'autres programmes sont, en contrepartie, limités. Il doit conclure et signer un "Contrat d'Association" avec le contractant auquel il est associé. Ses rapports avec le coordonnateur se font par l'intermédiaire du contractant.

Le rôle du **sous-contractant** se limite à fournir des services techniques aux (principaux) contractants, contre rémunération. Il ne possède ni droits ni obligations découlant du contrat passé avec la Commission.

Outre les différents contrats demandés par la Commission (contrat principal, contrat contractant/contractant associé, etc), il est nécessaire d'établir un accord de consortium entre les différents partenaires, précisant en particulier les responsabilités des parties, les aspects de confidentialité, les droits de propriété industrielle et d'exploitation des résultats.

2.3. Les étapes de la sélection

Il s'écoule en moyenne 8 mois entre la soumission et le démarrage du projet. *Les délais indiqués ci-après constituent des moyennes.*

- Jour 0 -3 mois : publication de l'appel d'offres.
- Jour 0 : date limite de remise des dossiers à la Commission.
- Jour 2 ou 3 : réception de la proposition et enregistrement ; un accusé de réception est envoyé au coordonnateur.
- Semaine 3 : premier tri et élimination des propositions ne satisfaisant pas aux critères minimaux de recevabilité. Les coordonnateurs des projets rejetés sont immédiatement informés.
- Semaine 6 : les évaluateurs sélectionnés sont convoqués à Bruxelles ou à Luxembourg pour l'examen des propositions puis préparent leur rapport de consensus (3 examinateurs par projet). La liste provisoire des projets à financer est envoyée au Comité de Programme.
- Semaine 10 : le Comité de Programme discute de l'évaluation et donne son avis sur la liste définitive des projets à financer.

- Semaine 14 : approbation finale et procédure légale: décision de la Commission sur les projets à financer après consultation des services associés de la Commission et du Service Juridique.
- Semaine 15 : une lettre est envoyée à tous les coordonnateurs, les informant de la décision et incluant les commentaires des évaluateurs.

2.4. Négociation des contrats

- Jour 0 : décision de la Commission de financer un projet.
- Jour 1 : les formulaires de contrat sont envoyés aux responsables des propositions acceptées.
- Semaine 4 : éventuelle réunion préliminaire à Bruxelles ou à Luxembourg pour discuter de la manière de remplir les formulaires et d'autres questions contractuelles.
- Semaines 8 à 12 : réunion à Bruxelles ou à Luxembourg pour finaliser la négociation du contrat. Le contrat est préparé et envoyé aux partenaires pour signature.
- Semaines 13 à 17 : les contractants signent le contrat qui est renvoyé à Bruxelles pour signature par la Commission.
- Démarrage du projet.

Le contrat est dit pour une "recherche à frais partagés", signifiant que le coût est supporté pour partie par la Commission de l'Union Européenne et pour partie par l'organisme dont dépend le contractant. Pour le "montage financier", deux possibilités existent :

- Le chiffrage du coût marginal (ou additionnel) s'applique en général aux laboratoires universitaires. Le financement de la Commission est de 100 % de toutes les dépenses supplémentaires suscitées par l'exécution du contrat.
- Le chiffrage du coût global s'applique plutôt aux sociétés industrielles. Le financement de la Commission est de 50 % du prix de revient réel de l'exécution du contrat.

3. Annonces diverses

3.1. Devenir expert européen

La Commission Européenne fait appel, de manière récurrente, à des experts. Divers types de fonctions sont envisagés, depuis l'évaluation occasionnelle sur des projets ou des programmes spécifiques jusqu'au poste "permanent", basé à Bruxelles pendant un à trois ans. La Commission va avoir des besoins considérables en scientifiques "experts-évaluateurs de projets". Les personnes intéressées peuvent contacter les représentants locaux ou nationaux, ou directement la Commission en envoyant un CV en anglais.

3.2. Information en ligne

3.2.1 CORDIS

CORDIS (Community R&D Information Service) diffuse des informations relatives au Programme Cadre et à l'ensemble des activités communautaires de Recherche et Développement Technologique (RDT) et leurs résultats. Plusieurs bases de données sont disponibles (programmes, projets, publications, documents, recherche de partenaires, etc).

On peut accéder aux bases de données CORDIS via le serveur ECHO par le réseau téléphonique, Transpac ou Internet (telnet echo.lu). CORDIS est également disponible sur CD-ROM et diffuse une lettre d'information deux fois par mois. Tous ces services sont gratuits.

Par exemple, plus de 13.000 demandes de partenariats ont déjà été enregistrées dans "RTD-Partners". Il est maintenant possible d'enregistrer une demande de recherche de partenaire dans la base CORDIS "RTD-Partners" en envoyant un courrier électronique à : cordis-cp@lcd.co.uk.

Un autre service qui vient d'être mis en place est une base de données d'expressions d'intérêt émises dans le cadre du programme IT. Il est possible de soumettre une demande en ligne via le serveur W3.

Pour en savoir plus :

Cordis Customer Services, BP 2373, 1023 Luxembourg
Tel: +352 34 98 12 40, Fax: +352 34 98 12 48

3.2.2 Accès aux services W3/Mosaic

Des informations diverses, notamment sur le programme de travail, l'appel d'offres ou la description de projets en cours, peuvent être obtenues en consultant les serveurs W3 :

- CORDIS <http://www.cordis.lu>
- I'M Europe <http://www.echo.lu>
- ECRC <http://www.ecrc.de/eu/home.html>
- <http://www.inesc.research.ec.org/ec-it/>

3.3. Contacts

3.3.1 ORAP

Outre son rôle d'information, ORAP peut vous aider et vous conseiller dans le montage d'une proposition. Contact :

Jean-Louis Duclos
Tel: 72 72 85 52, Fax: 72 72 80 80
jlduclos@lip.ens-lyon.fr

3.3.2 Organismes régionaux

Pensez aussi à utiliser les compétences et les réseaux locaux, en particulier :

- pour les chercheurs : les chargés de mission Europe dans les délégations régionales du CNRS, les universités, les grands organismes de recherche.
- pour les industriels : les chambres de commerce qui sont un "point de passage" très important pour les PME qui participent à des projets européens. La plupart des régions et beaucoup de grandes entreprises ont une "antenne" à Bruxelles.

3.3.3 Organismes nationaux

Les représentants français à l'ITC (comité de gestion pour les programmes Technologies de l'Information et Communications) ont un rôle très important d'information et de coordination, que ce soit au moment de la définition du programme ou au moment de l'évaluation finale des projets. Ils organisent périodiquement des réunions d'information en faisant intervenir des fonctionnaires européens. Nous ne saurions trop vous conseiller de les informer des différents projets soumis en leur transmettant une présentation sommaire de votre consortium et de votre projet.

Contacts :

M. Jean-Pierre Hochart
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Mission Scientifique et Technique/DSPT4
1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05
Tel: 1 46 34 39 95, Fax: 1 46 34 36 37
Jean-Pierre.Hochart@dgtr.mesr.fr

Melle Florence Tordjman
Ministère de l'Industrie, des P et T et du Commerce Extérieur
Service des Industries de Communications et de Services
3-5 rue Barbet de Jouy, 75353 Paris 07
Tel: 1 43 19 45 13, Fax: 1 43 19 35 51 / 28 51

Pour les entreprises :
Mme Muriel Chaput
CFCE
10, avenue d'Iéna, 75783 Paris cedex 16
Tel: 1 40 73 30 92, Fax: 1 40 73 30 60

3.3.4 CLORA

C'est le regroupement d'organismes de recherche français auprès de la Commission Européenne.

CLORA
7 rue Montoyer, 1040 Bruxelles
Tel: +32 2 506 88 64, Fax: +32 2 506 88 45

3.3.5 Commission Européenne

Le programme IT est rattaché à la DG III (Industrie), le directeur du programme est George Metakides (+32 2 296 80 76).

Pour des questions spécifiques, n'hésitez pas à prendre contact avec les fonctionnaires européens responsables des différents domaines :

- Composants et sous-systèmes, microélectronique : Horst Forster (+32 2 296 80 47)
- Technologie des logiciels : David Talbot (2 296 81 03)
- Technologies multimédia : Attilio Stajano (2 296 81 67)
- LTR : Simon Bensasson (2 296 80 66) ou Khahil Rouhana (responsable HPCN dans le programme LTR)
- HPCN : Jean-François Omnes (2 296 81 00). Ses principaux collaborateurs sont Thierry Van der Pyl (coopération et collaboration internationale), Agnès Bradier (formation), Franck Boissière (réseaux), M. Arentoft (gestion de l'information), P. Van Hove (simulation et conception), Anne de Baas (outils de programmation).
- Systèmes de microprocesseurs ouverts et Technologies des processus d'entreprise : Rosalie Zobel (2 296 81 08).
- Intégration dans la fabrication : Patricia Mc Conaill (2 296 81 27).

Enfin, pour des informations générales et pour vous procurer les documents, contactez :

Bureau d'information
BU 29 7/10 - 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles
Fax: +32 2 296 83 88
infodesk@dg13.ccc.be

Le serveur WWW d'ORAP

ORAP a mis en place un service d'information basé sur un serveur WWW installé à l'IRISA à Rennes. Son adresse est : <http://www.irisa.fr/orap>

Vous y trouverez :

- une présentation d'ORAP,
- les premières fiches "points de parallélisme" qui présentent des "acteurs" français dans le parallélisme,
- des informations sur les programmes européens (4ème PCRD) et des pointeurs vers d'autres sources d'informations,
- des informations et des pointeurs sur le programme HPCC (Etats-Unis),

- les formations et autres manifestations dont nous avons eu connaissance,
- l'accès à des publications,
- des pointeurs vers des serveurs W3, à travers le monde, qui sont liés au parallélisme (centres de recherche, centres de calcul, constructeurs, publications, etc).

Ce service sera complété en fonction de vos remarques et souhaits. Adressez les à : Jean-Loïc Delhaye (delhaye@irisa.fr, 99 84 75 00).

Le second Forum ORAP

Le second Forum ORAP aura lieu le **Judi 9 février 1995** dans les locaux de la Direction des Etudes et Recherches d'EDF (1, avenue du Général de Gaulle, 92141 Clamart cedex).

Voici le programme prévu pour cette journée :

9h30	Accueil
10h	Ouverture du forum (P. Caseau, J.L. Lions)
10h15	Les biologistes moléculaires ont-ils besoin de machines parallèles ? (J.L. Risler, CNRS)
10h45	Parallélisme et simulateurs (J. Cahouet, EDF)
11h15	Pause
11h30	Applications aéronautiques : - Utilisation du SP1 (G. Heckmann, Dassault) - Utilisation du calcul parallèle (D. Pogariéloff, Aérospatiale)
12h30	Parallélisation du modèle météorologique spectral multi-fonction ARPAGE/IFS (J.F. Geleyn, Météo-France)
13h	Repas
14h15	Architectures parallèles pour une application de reconnaissance de caractères (M. Braun, Alcatel Postal Automation)
14h45	Applications à la construction automobile - Introduction du calcul parallèle chez Renault (P. Vaquez, Renault) - Le calcul scientifique à PSA : apports et enjeux du parallélisme (M. Youcef-Ouali, PSA)
15h45	Pause
16h	Applications en prospection pétrolière - Imagerie sismique 3D sur CM5 (J.Y. Blanc, CGG) - Migration 3D avant-sommation sur MPP (J.Y. Blanc, CGG et H. Calandra, ELF) - P. Colombani (Schlumberger)
17h	Table ronde : la formation au calcul massivement parallèle (animée par G. Meurant)
17h45	Clôture et cocktail

Organisation du Forum : Paul Feautrier (tél: 1 39 25 40 66, fax: 1 39 25 40 57, Paul.Feautrier@prism.uvsq.fr).

Renseignements pratiques et inscriptions : Nathalie James au secrétariat ORAP.

Formations

- Journées du Site Expérimental en Hyperparallélisme (SEH) à Arcueil : 24 au 26 janvier 1995. Contact : Rouzau (tél: 1 42 31 99 41; seh@seh.etca.fr).
- Concepts et pratique du calcul parallèle : 23 au 27 janvier 1995. Cours organisé par D. Vandromme et Y. Escaig (INSA Rouen). Contact : CRIHAN (tel: 35 59 61 59 ; Crihan-Admin@crihan.fr)
- Ecole d'hiver CAPA'95 (Conception et Analyse des Algorithmes Parallèles) : 29 janvier au 3 février 1995, Cauterets. Organisé par le LAAS (Toulouse) et le LaBRI (Bordeaux). Contact : M.T. Ippolito (tel: 61 33 62 74, louis@laas.fr)
- Séminaire sur les Techniques Nouvelles de Traitement des Matrices Creuses pour les Problèmes Industriels : 13-14 février 1995, Grenoble. Organisé par le CEA, l'IMAG et l'INRIA. Contact : 76 88 50 29, smcp@imag.fr

Merci de bien vouloir signaler, soit à Gérard Meurant, (meurant@limeil.cea.fr), soit à Jean-Loïc Delhaye les formations et manifestations que vous prévoyez d'organiser.

Agenda

- Second Forum ORAP : 9 février 1995. Contact : secrétariat ORAP.
- HPCN Europe'95 (International Conference and Exhibition on High Performance Computing and Networking) : 3 au 5 mai 1995 à Milan, Italie. Contact : Maria Luisa Origoni (tél: +39 2 7601 5672; fastfed@icil64.cilea.it)
- Journées Industrielles du Parallélisme : 16-17 mai 1995, Bordeaux. Contact : Stephane Ubeda, 72 72 85 00, ubeda@lip.ens-lyon.fr
- 7èmes Journées Francophones du Parallélisme : 30 mai au 2 juin 1995, Faculté Polytechnique de Mons, Belgique. Contact : renpar7@pip.fpms.ac.be
- ASAP'95 (International Conference on Application Specific Array Processors) : 24-26 juillet 1995, Strasbourg. Organisé par l'Université Louis Pasteur de Strasbourg avec le soutien de l'IEEE. Contact : asap95_orga@icps.u-strasbg.fr
- Journées Industrielles du Parallélisme : septembre 1995, Lausanne. Contact : Stephane Ubeda, 72 72 85 00, ubeda@lip.ens-lyon.fr

Organisation Associative du Parallélisme

Secrétariat : Collège de France, 3 rue d'Ulm

75231 Paris cedex 05

Tél : 1 44 27 17 03, Fax : 1 44 27 17 37

BI-ORAP, comme les autres informations ORAP, est disponible sur le serveur WWW d'ORAP. Si vous souhaitez continuer de recevoir BI-ORAP et les autres informations sur support papier, merci de le signaler au secrétariat ORAP.